

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 249 décernant la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française à des officiers, officiers mariniers et hommes d'équipage du « Rougainville » et du « Reveziers ».

n° 249

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 avril 1942

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1942

Date du numéro
30 avril 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 26 juin 1941 portant création de la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française

Sur la proposition du commandant de la Marine,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française est décernée aux officiers, officiers mariniers et hommes d'équipage du Bougainville et du Beveziers dont les noms suivent : Croiseur auxiliaire Bougainville. Hinden, enseigne de vaisseau. Herribéry, enseigne de vaisseau. Le Calvez, maître de manoeuvre. Berthy, maître mécanicien. Ta ton, second-maître électricien. Lauer, second-maître fusilier. Ménégaux, quartier-maître électricien. Nam, matelot mécanicien. Le Cloarec, 1er maître canonier. Béveziers. Richard, lieutenant de vaisseau, commandant. Bernollin, enseigne de vaisseau. Crozon, second-maître électricien. Le Roy, second-maître mécanicien. Michel, quartier-maître mécanicien. Masson, quartier-maître mécanicien. Guillou, quartier-maître fusilier. Perrot, quartier-maître canonier. Danguel, quartier-maître électricien. Guillerm, quartier-maître radio. Erussard, quartier-maître de manoeuvre.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.